

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-04-006

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Laetitia TISSEYRE, Ludovic THIVOLLE, Mathieu GARRIGUE, Virginie SPITZ

Absents :

Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE

M. Quentin FALCOZ donne procuration à M. Christian PALLARES

Monsieur Eric CHARRE a été élu secrétaire de séance.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le budget primitif 2025 et demande de se prononcer sur les subventions affectées aux associations.

Vu la commission des finances en date du 27/03/2025.

Mme Sandrine PIROF et M. Bernard PIROF ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour,

DECIDE de subventionner les associations en 2025 suivant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT €	ASSOCIATIONS	MONTANT €
ACCA CHASSE	1 000 €	Aide à Domicile en Milieu Rural	500 €
AMICALE POMPIERS	500 €	LES RESTOS DU COEUR	650 €
ASS PECHE AAPMA	150 €	CLUB LUTTE FONT-ROMEUE	250 €
ARTS PERPETUELS	1 500 €	COLLEGE DE BOURG-MADAME	50 €
LES AMIS DE L'ECOLE	600 €	LA TET DANS LES ETOILES	1 000 €
ASS. LES CLES DU CLASSIQUE	1 000 €	COMITE USAGERS TRAIN JAUNE	80 €
COOP RASED	150 €	PREVENTION ROUTIERE	50 €
CLUB DETENTE ET LOISIRS	500 €	ECOLE RUGBY CERDAGNE	200 €
ASS. CHEMIN FAISANT	400 €	ASS. OSSEJA TIR SPORTIF	200 €
ASS. BOUGE EN CAROL	100 €	ASS. DANSE POURQUOI PAS NOUS	50 €
SMCC TRACE CATALANE	150 €	ECOLE FOOTBALL CERDAGNE	200 €
CARIOLETTES YOGA	50 €	ASS SPORTIVE COLLEGE Cerdanya	100 €
ASSOCIATION STAPS	50 €	FUTSAL BOURG-MADAME CC	200 €
ASS. FELIN POUR L'AUTRE	100 €	ASS. SOPHO BIEN-ETRE	50 €
ASS. RIDE AGAIN 66	50 €		

DIT que les crédits sont inscrits sur le Budget Primitif 2025 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20250410-202504006-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025